

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE – M. KIEFFER – M. ZINS – Mme SCHLICKLING (jusqu'au point 6 inclus) – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : M. PETRY (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme FERRARA – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – M. ZERKOUNE – Mme SCHLICKLING (sortie de séance au cours du point 7) – M. WILHELM.

Absents : Mme JAKUBIAK – M. ADELER.

Point n°7 : Subvention pour l'organisation de la cavalcade du Mardi Gras 2023

M. SCHMIDT, rapporteur :

Le Président de l'association « Les Amis du Carnaval d'Antan » a sollicité la Ville pour l'organisation de la cavalcade du Mardi Gras 2023 et a transmis sa demande de subvention pour cette manifestation

Il est proposé d'y accorder un avis favorable, la cavalcade étant un événement structurant pour la vie culturelle et sociale de la commune. A souligner que l'association doit faire face à des hausses tarifaires sensibles de ses prestataires et fournisseurs dans le contexte de la crise actuelle majeure que nous traversons.

Les dépenses propres à la cavalcade comprenant l'indemnisation des participants, les frais liés à l'organisation générale, à la communication, à la sécurité, aux droits de la Sacem, au poste de secours, ainsi que la fourniture de boissons et casse croûtes sont estimées à 25 628,18 €.

Il est à noter que l'association « Les Amis du Carnaval d'Antan » organisera également le bal des enfants le dimanche 19 février et le bal de carnaval le 25 février 2023.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions « finances » et « affaires culturelles », et malgré le contexte difficile pour les collectivités, le conseil municipal décide, à l'unanimité (Mme BRAUSCH et M. PAVLIC s'abstiennent), de marquer son soutien à cet événement et de verser d'une subvention de 20 000 € à l'association « Les Amis du Carnaval d'Antan » au titre de la participation aux frais d'organisation de la cavalcade du Mardi Gras 2023.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 décembre 2022

Le Maire,  
Laurent MULLER

